

Toosla réussit la dernière introduction en Bourse de l'année sur Euronext Growth® à Paris

- Prix de l'action fixé à 2,85 € par action
- Demande globale de 7,6 M€ au prix de l'offre, soit une sursouscription de 1,6 fois le nombre de titres offerts en format central
- Augmentation de capital d'un montant de 5,4 M€ après exercice intégral de la Clause d'Extension
- Montant total de l'opération pouvant être porté à 6,2 M€ en cas d'exercice intégral de l'Option de Surallocation
- Capitalisation boursière de 15,6 M€
- Début des négociations sur Euronext Growth® Paris le 17 décembre 2021

14 décembre 2021 – Toosla, acteur digital de la location de voitures de courte durée, annonce le succès de son introduction en Bourse, la dernière de l'année 2021 sur le marché Euronext Growth® à Paris (code ISIN : FR00140062B9 – mnémonique : ALTOO).

Eric Poncin, Président-directeur général, déclare :

« Nous sommes très heureux de l'accueil réservé à Toosla et de la réussite de notre introduction en Bourse. Grâce à cette étape décisive dans l'histoire de notre entreprise, nous avons toutes les cartes en main pour donner une nouvelle impulsion à notre développement.

Nous disposons aujourd'hui de l'assise, de la visibilité et des moyens nécessaires pour réaliser nos objectifs, et en particulier, poursuivre notre croissance et notre implantation à l'international. Nous resterons fidèles à nos valeurs de qualité, d'exigence et d'excellence que nous mettons chaque jour au service de nos clients. C'est ainsi que nous réaliserons notre ambition : réenchanter la location de voiture pour nos clients et nos investisseurs.

Je tiens d'ailleurs à remercier chaleureusement tous les investisseurs, particuliers comme institutionnels, qui ont pris part à cette opération et les partenaires qui ont, par leur engagement à nos côtés et leur professionnalisme, contribué à la réussite de cette opération. »

Le Placement Global, principalement destiné aux investisseurs institutionnels, et l'Offre à Prix Ouvert, principalement destinée aux personnes physiques, ont rencontré un large succès, illustrant ainsi leur confiance dans le positionnement, la stratégie de développement de Toosla et ses perspectives de croissance. La demande globale s'est élevée à 2 659 764 titres, dont 1 857 454 pour le Placement Global (soit 1,3 fois le nombre de titres offerts) et 802 310 titres pour l'Offre à Prix Ouvert (soit 4,9 fois le nombre de titres offerts).

Le Conseil d'administration de Toosla, réuni ce jour, a fixé le prix définitif de l'action à 2,85 € et a décidé d'exercer intégralement la Clause d'Extension permettant au Groupe de lever un montant global de 5,4 M€.

Ainsi, 1 422 884 actions¹ sont allouées dans le cadre du Placement Global et 465 175 actions pour l'Offre à Prix Ouvert. Les ordres A1 (de 1 action jusqu'à 700 actions incluses) seront servis à 94% et les ordres A2 (au-delà de 700 actions) ne seront pas servis.

En outre, le Conseil d'administration a constaté la conversion des 100 000 obligations convertibles en actions émises le 20 mai 2020 au prix de conversion unitaire de 2,565 euros, correspondant à 90% du Prix de l'Offre, en 38 986 actions nouvelles.

¹ Hors exercice potentiel de l'Option de Surallocation à hauteur de 283 209 actions nouvelles

À l'issue de l'opération, le capital de Toosla est désormais composé de 5 475 525 actions, ce qui représente une capitalisation boursière de 15,6 M€, compte tenu du prix d'introduction en Bourse de 2,85 € par action. Le flottant représente 15,20% du capital de la société.

Le règlement-livraison des actions interviendra le 16 décembre 2021. Les actions seront admises aux négociations sur le marché Euronext Growth® à compter du 17 décembre 2021.

La Société a consenti à Invest Securities, une Option de Surallocation, permettant la souscription d'un nombre d'Actions Nouvelles Supplémentaires représentant un maximum de 15 % du nombre d'Actions Nouvelles, soit un maximum de 2 171 268 actions en cas d'exercice en totalité de la Clause d'Extension. L'Option de Surallocation sera exerçable par Invest Securities du 17 décembre 2021 au 17 janvier 2022.

Caractéristiques de l'action

- Libellé : TOOSLA
- Marché : Euronext Growth® à Paris – Compartiment « Offre au public »
- ISIN : FR00140062B9
- Mnémonique : ALTOO
- ICB Classification : 40201040 – Rental and Leasing Services
- LEI : 9695009BBZ5958ITOK21
- Éligibilité de l'offre à la réduction exceptionnelle d'impôt sur le revenu de 25%, aux PEA et PEA-PME, au dispositif 150-0 B ter du CGI (remploi de plus-value de cession) et qualification Bpifrance Entreprise innovante

Prix de l'offre

Le prix de l'Offre à Prix Ouvert et du Placement Global est fixé à 2,85 € par action.

Taille de l'opération

1 888 059 actions nouvelles ont été émises dans le cadre de l'Offre, après exercice de la Clause d'Extension. Le produit brut total de l'émission s'élève à 5,4 M€ après exercice de la Clause d'Extension.

La Société a consenti à Invest Securities, une Option de Surallocation, permettant la souscription d'un nombre d'Actions Nouvelles Supplémentaires représentant un maximum de 15 % du nombre d'Actions Nouvelles, soit un maximum de 2 171 268 actions en cas d'exercice en totalité de la Clause d'Extension. L'Option de Surallocation sera exerçable par Invest Securities du 17 décembre 2021 au 17 janvier 2022.

Allocation de l'opération

- **Placement Global** : un total de 1 422 884 actions a été alloué aux investisseurs institutionnels (soit environ 4,1 M€ et 75,4% du nombre total des titres alloués).
- **Offre à Prix Ouvert** : un total de 465 175 actions a été alloué aux personnes physiques (soit environ 1,3 M€ et 24,6% du nombre total des titres alloués). Les ordres A1 (jusqu'à 700 actions incluses) seront servis à 94% et les ordres A2 (au-delà de 700 actions) ne seront pas servis.

Engagements d'abstention et de conservation

La Société s'est engagée envers Invest Corporate Finance et Invest Securities à ne pas émettre de nouvelles actions, en-dehors des Actions Offertes et sous réserve de certaines exceptions usuelles, à compter de la date de signature du contrat de placement et pendant 180 jours calendaires suivant la date de règlement-livraison.

La totalité des actionnaires ainsi que des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital, qui détiennent la totalité des actions et des droits de vote de Toosla, sur une base diluée et sur une base non diluée, à la date du Prospectus, ont pris un engagement de conservation envers Invest Corporate Finance et Invest Securities, sous réserve de certaines exceptions usuelles.

Ces engagements de conservation expireront :

- 365 jours calendaires suivant la date de règlement-livraison pour les actionnaires ainsi que les porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital dirigeants et salariés de Toosla ; et
- 180 jours calendaires suivant la date de règlement-livraison pour les autres actionnaires ainsi que les porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Répartition du capital et des droits de vote

	Avant opération (base non diluée)		Après Opération – avant exercice de l'Option de Surallocation	
	Nombre	%	Nombre	%
Eric Poncin	1 343 520	37,86%	1 378 607	25,18%
Jean-François Boucher	581 480	16,39%	675 047	12,33%
Guillaume Hemmerlé	227 200	6,40%	244 743	4,47%
Bertrand Gruyelle	213 560	6,02%	213 560	3,90%
Panayotis Staicos	0	0,00%	35 087	0,64%
TBA	241 920	6,82%	245 428	4,48%
Cap Toosla	457 880	12,90%	457 880	8,36%
Autres	489 920	13,61%	516 058	9,42%
Vatel Capital	0	0,00%	877 192	16,02%
Public (hors Vatel Capital)	0	0,00%	831 924	13,19%
Total	3 548 480	100,00%	5 475 525	100,00%

Prochaines étapes de l'opération

16 décembre 2021

- Règlement-livraison de l'OPO et du Placement Global

17 décembre 2021

- Début des négociations des actions de la Société sur le marché Euronext Growth® Paris
- Début de la période de stabilisation éventuelle

17 janvier 2022

- Date limite de l'exercice de l'Option de Surallocation
- Fin de la période de stabilisation éventuelle

Mise à disposition du Prospectus

Des exemplaires du Prospectus approuvé par l'Autorité des marchés financiers sont disponibles sans frais et sur simple demande au siège social de la Société, 24 rue des Compagnons, 51350 Cormontreuil, ainsi que sur les sites Internet de la Société (www.toosla-bourse.com) et de l'AMF (<http://www.amf-france.org>). L'approbation du Prospectus ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes.

Les investisseurs sont invités à prendre attentivement en considération les facteurs de risques décrits aux sections 3 « Facteurs de risques » du Document d'enregistrement et de la Note d'opération.

Retrouvez toute l'information sur l'introduction en Bourse de Toosla sur :

www.toosla-bourse.com

Intermédiaires financiers et conseils



Coordinateur global, Chef de File & Teneur de Livre et Listing Sponsor



Conseil juridique



Expert-comptable



Commissaire aux Comptes



Communication financière

À propos de TOOSLA

Créé en 2016, Toosla a pour ambition de devenir un acteur majeur de la « révolution » de la mobilité en réenchantant en profondeur la location courte durée de véhicules. Son objectif : lever tous les « irritants » du secteur grâce à son modèle sans agence et son application. Il offre une expérience client entièrement digitale, aux procédures simplifiées et sécurisées. Sa promesse client se distingue par un modèle de voiture et d'options garantis, une disponibilité permanente (24h sur 24 et 7 jours sur 7) et une mise à disposition libre-service sans attente du véhicule.

Toosla propose une flotte de 300 véhicules sur 10 stations à Paris, à Neuilly-sur-Seine et – depuis mai 2021 – à Madrid. En 2020, le Groupe a enregistré un chiffre d'affaires de 2,8 millions d'euros.

Contacts

Relations Investisseurs

Margaux Rouillard

toosla@actus.fr - 01 53 67 36 32

Relations Presse

Déborah Schwartz

dschwartz@actus.fr - 01 53 67 36 35

Avertissements

Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public, une offre de souscription ou une sollicitation d'intérêt du public en vue d'une opération par offre au public de titres financiers de Toosla.

*Un prospectus approuvé par l'Autorité des marchés financiers (« **AMF** ») le 1^{er} décembre 2021 sous le numéro 21 – 512 est disponible sans frais auprès de Toosla, ainsi que sur les sites Internet de Toosla (www.Toosla-bourse.com) et de l'AMF (www.amf-france.org). L'attention du public est attirée sur les rubriques « facteurs de risque » du prospectus.*

Aucune communication, ni aucune information relative à l'émission par d'actions Toosla ne peut être diffusée au public dans un pays dans lequel une obligation d'enregistrement ou d'approbation est requise. Aucune démarche n'a été entreprise, ni ne sera entreprise, en dehors de France, dans un quelconque pays dans lequel de telles démarches seraient requises. L'émission ou la souscription d'actions Toosla peuvent faire l'objet dans certains pays de restrictions légales ou réglementaires spécifiques. Toosla n'assume aucune responsabilité au titre d'une violation par une quelconque personne de ces restrictions.

*Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus au du règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen du 14 juin 2017 (le « **Règlement Prospectus** »).*

*S'agissant des États membres de l'Espace Economique Européen, autre que la France et le Royaume-Uni (les « **États Concernés** »), aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des valeurs mobilières de Toosla rendant nécessaire la publication d'un Prospectus dans l'un ou l'autre des États Concernés. En conséquence, les actions Toosla peuvent être offertes dans les États Concernés uniquement : (a) à des personnes morales qui sont des investisseurs qualifiés tels que définis dans le Règlement Prospectus ou (b) dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par Toosla d'un prospectus au titre du Règlement Prospectus.*

*Au Royaume-Uni, le présent document est adressé et destiné uniquement aux personnes qui considérées comme (i) des « investment professionals » (des personnes disposant d'une expérience professionnelle en matière d'investissements) au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, tel que modifié, (l'« **Ordonnance** »), (ii) étant des personnes entrant dans le champ d'application, de l'article 49(2)(a) à (d) (« high net worth companies, unincorporated associations, etc. ») de l'Ordonnance, ou (iii) des personnes à qui une invitation ou une incitation à participer à une activité d'investissement (au sens de l'article 21 du Financial Services and Markets Act 2000) dans le cadre de l'émission ou de la vente de titres financiers pourrait être légalement adressée (toutes ces personnes étant désignées ensemble comme les « **Personnes Concernées** »). Au Royaume-Uni, ce document est adressé uniquement à des Personnes Concernées et aucune personne autre qu'une Personne Concernée ne doit utiliser ou se fonder sur ce document. Tout investissement ou activité d'investissement auquel le présent document fait référence n'est accessible qu'aux Personnes Concernées et ne devra être réalisé qu'avec des Personnes Concernées.*

Ce document ne constitue pas une offre de vente des actions Toosla aux États-Unis. Les actions Toosla ne pourront être vendues aux États-Unis en l'absence d'enregistrement ou de dispense d'enregistrement au titre du U.S. Securities Act of 1933, tel que modifié Toosla n'envisage pas d'enregistrer une offre aux États-Unis ni d'effectuer une quelconque offre au public d'actions aux États-Unis.

Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public, une offre de souscription ou une sollicitation d'intérêt du public en vue d'une opération par offre au public de titres financiers de Toosla dans un quelconque pays dans lequel une telle offre enfreindrait les lois et réglementations applicables.

La diffusion de ce communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur. Les informations contenues dans ce communiqué ne constituent pas une offre de titres aux États-Unis, au Canada, en Australie, au Japon ni dans aucun autre pays. Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des États-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.